



# CONCOURS NATIONAL D'ARCHITECTURE RESTREINT

N° 15-247/31/2025/DMO

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de (O.P.G.I) de Boumerdes lance des Concours National d'Architecture Restreint pour la maîtrise d'œuvre, Etudes et Suivi en TCE et VRD pour la réalisation de projet de 300 logements publics locatifs à Zemmouri – wilaya de Boumerdes / programme 300 LPL 2026.

## CONTENU DU DOSSIER DE SOUMISSION

La loi N°23-12 du 05 aout 2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics.

Textes d'application : Art 66 du décret présidentiel N° 15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, les offres doivent comporter un dossier de candidature, une offre technique, une offre de prestations et une offre financière, comme suit :

### A. LE DOSSIER DE CANDIDATURE COMPREND :

1. Une déclaration de candidature selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
2. Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
3. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, à savoir :

### ELIGIBILITE DES CANDIDATS

Il s'agit d'un Concours national d'architecture restreint destinés aux architectes et bureaux d'études publics nationaux, inscrits dans le tableau national de l'ordre des architectes et en possession d'un agrément en cours de validité, justifiant des capacités techniques, professionnelles et financières suivantes :

#### a. Capacités professionnelles :

##### \* Pour les architectes agréés, justifier :

- L'agrément en Cours de validité à la date d'ouverture des plis.
- Statut En Cas De Société (SCP).

##### \*Pour les bureaux d'études publics, justifier :

- Statut d'entreprise publique économique (EPE) du bureau d'études ou d'un décret de création ;
- L'agrément en cours de validité à la date d'ouverture des plis pour les bureaux d'études publics nationaux est exigé.

#### b. Capacités financières :

- Les candidats ou soumissionnaires ayant un chiffre d'affaires moyen égal ou supérieur à **10.000.000,00 DA.**
- Il s'agit de la moyenne des chiffres d'affaires des **Trois (03)** meilleurs bilans des cinq (05) dernières années (2020-2021-2022-2023-2024), justifié par les bilans financiers des Trois (03) meilleurs années, visé par les impôts ou par un certificat (C20) délivré par les services des impôts.

#### c. Capacités techniques :

- Références professionnelles :

Ayant déjà exécuté « étude et suivi », d'un projet de **300 logts et plus**, ou **Un projet** d'équipement classé à la catégorie « D » ou plus.

Les références professionnelles sont à justifier par des attestations de bonne exécution (attestation de bonne exécution « étude et suivi » ou, attestation de bonne exécution « étude » d'un projet **et** une attestation de bonne exécution « suivi » d'un autre projet), délivrées par des maitres d'ouvrage publics.

- Moyens humains : (il s'agit de l'équipe permanente de suivi)

- Un chef de projet architecte ou ingénieur ou master II en G.C ou bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 04 ans.
- Un architecte ou un ingénieur ou master II en G.C ou bâtiment ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.

Les moyens humains seront justifiés par des diplômes accompagnés des attestations d'affiliation CNAS/CASNOS en cours de validité le jour d'ouverture des plis **et** les certificats **ou** attestations de travail **et** fiche carrière CNAS.

NB : L'architecte agréé ne peut pas faire partie de l'équipe permanente de suivi.

- ❖ Si l'une des conditions d'éligibilité n'est pas satisfaite, l'offre sera rejetée systématiquement.
- ❖ Les moyens humains ayant servi à la candidature du soumissionnaire ne sont pas sujets à notation lors de l'évaluation de l'offre technique.
- ❖ Pour les moyens humains si le chef de projet est un architecte le deuxième élément doit être un ingénieur et vice versa si le chef de projet est un ingénieur le deuxième doit être un architecte.
- ❖ Le nombre de BET dans le groupement est limité à deux BET max solidaires.
- ❖ Cas de groupement : le deuxième membre doit avoir au moins une attestation de bonne exécution (Attestation de bonne exécution étude et suivi ou, attestation de bonne exécution étude d'un projet et une attestation de bonne exécution suivi d'un autre projet), de 100 logts et plus ou d'un équipement de catégorie "C" et plus.
- ❖ Le soumissionnaire (individuel ou en groupement) ne peut pas présenter deux offres.

#### B- L'OFFRE TECHNIQUE COMPREND :

1. La déclaration à souscrire, selon modèle ci-joint, renseignée, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet.
2. Mémoire technique justificatif : permettant d'évaluer l'offre technique, en matière de :
  - Note méthodologique :
  - Contraintes et solutions proposées.
  - Moyens humains à mobiliser pour le projet.
  - Moyens matériels à mobiliser pour le projet.

NB : Le Mémoire technique justificatif doit être signé, daté, et cacheté par le soumissionnaire sous peine de rejet de l'offre.

3. Le cahier des charges portant à sa dernière page, la mention manuscrite « lu et accepté ».

NB : Les Moyens humains : justifiés par, les diplômes et les attestations d'affiliation CNAS/CASNOS en cours de validité le jour d'ouverture des plis et les certificats ou attestations de travail **et** fiche carrière CNAS.

Les Moyens matériels : justifiés par la carte grise + attestation de l'assurance en cours de validité pour le véhicule, et par des factures d'achats et des PV d'huissier de justice daté moins d'une année à la date d'ouverture des plis pour les autres moyens matériels.

#### C.1/ Pièces graphiques sous format A1.

- Plan de situation à l'échelle appropriée.
- Plan de masse et d'aménagement des espaces extérieurs indiquant les différents accès, la voirie, les circulations, les stationnements et l'environnement immédiat à l'échelle appropriée (1/200°, 1/500°).
- Les vues en plan aménagées et sommairement cotées des différents niveaux à l'échelle (1/100°, 1/200°);
- Les coupes sommairement cotées et façades à l'échelle appropriée (1/100°, 1/200°);
- Perspectives et croquis illustrant l'ambiance et l'image du projet.
- Schémas des réseaux sommaires existants et projetés et les contraintes existantes sur le site.
- Tout autre document (Image de synthèse 3D ...etc.) nécessaire à une meilleure appréciation de la conception et du fonctionnement du projet.

Le nombre de planches à remettre ne doit pas dépasser 07 planches au maximum ; faute de quoi l'offre de prestation sera rejetée par le jury.

#### C.2/ Pièces écrites

En plus des pièces graphiques citées ci-dessus le candidat doit présenter les pièces écrites en langue nationale ou en langue française suivantes :

- Une note explicative de la partie architecturale, une explication argumentée des points de vue de son inscription dans le site, de sa valeur d'usage et de ses options techniques et esthétiques
- Un tableau récapitulatif des surfaces du projet avec indication de l'affectation des locaux, de leur nombre, des surfaces utiles unitaires et des surfaces utiles totales.
- Un rapport de présentation du projet : justifiant la partie d'aménagement et architectural, la programmation, les surfaces, le coût des travaux.
- Un tableau comparatif des surfaces faisant apparaître les surfaces utiles des entités fonctionnelles et les surfaces du programme.

Le nombre de pages à remettre ne doit pas **dépasser 05 pages** ; faute de quoi l'offre de prestation sera rejetée par le jury.

### **C.3/ Enveloppe de l'anonymat**

Elle contient l'identification du candidat (Le nom, la raison sociale, Numéro de portable, Numéro de téléphone fixe, le numéro de fax, Email et l'adresse de la personne physique ou morale du candidat ainsi que le code du bureau d'études qui devra être constitué de Cinq «05» chiffres.

**NB** : le code choisi par le soumissionnaire contient **05 chiffres** avec type de police « **Arial Narrow** » et taille de la police **16** et transcrit à droite de la planche à la place du cartouche.

- **Le soumissionnaire doit obligatoirement introduite l'enveloppe de l'anonymat dans son offre de prestation, faute de quoi son offre sera rejetée.**

### **C- L'offre financière comprend :**

- La lettre de soumission selon modèle ci-joint au présent cahier des charges, remplie, datée et signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- Une proposition d'honoraires (en TTC) pour la prestation de maîtrise d'œuvre (partie fixe et partie variable).

**NB** : Aucune information relative au montant de l'offre financière ne doit figurer dans les plis de prestations ni dans les plis des offres techniques, sous peine de rejet de ces offres.

### **DATE ET HEURE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES.**

#### **A. Dossier de candidature :**

Devra être déposer le **Dixième (10) jours** à compter de la date de la 1<sup>ère</sup> parution de l'avis d'appel au concours national d'architecture restreint dans le portail électronique des marchés publics ou le BOMOP ou la presse écrite ou la presse électronique, la date de dépôt des offres de dossier candidature est fixée au dernier jour de préparation des offres avant **12h00min.**

**Si ces jours coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.**

#### **B. Offre technique, prestations,et financière :**

Les candidats pré-qualifiés seront invités par invitation officielle et par un avis de présélection publié dans **le portail électronique des marchés publics ou le BOMOP ou la presse écrite ou la presse électronique.**

; la date et l'heure limite de dépôt des offres technique, de prestations et financière est fixée au 20<sup>ème</sup> jour à compter de la date de l'envoi des invitations qui est la date de la première parution de l'avis de présélection dans **le portail électronique des marchés publics ou le BOMOP ou la presse écrite ou la presse électronique;** avant **12h00min.,**

Si ces jours coïncident avec un jour férié ou un jour de repos légal, le dépôt des offres se fera le jour ouvrable suivant.

Le délai de préparation des offres technique, offres prestations et offres financières est 20 jours.

**N.B : la séance d'ouverture des plis des dossiers de candidature sera publique le jour de dépôt des offres à 13h00mn.**

### **RETRAIT DES CAHIERS DES CHARGES**

Le dossier de Concours sera retiré auprès de La Direction Générale de l'Office de promotion et de la Gestion Immobilière de la wilaya de BOUMERDES siège cité administratives – BOUMERDES (au REZ de chaussée), contre le paiement de **6 000.00 DA** non remboursable représentant les frais de la documentation.

Le cahier des charges doit être retiré par le candidat ou le soumissionnaire ou leurs représentants désignés à cet effet. Seuls les candidats qui auront retiré le cahier des charges, sont autorisés à participer au concours.

### **VALIDITE DE L'OFFRE**

Le délai de validité de l'offre est égal à la durée de préparation des offres cumulée augmentée de 03 mois à compter de la date de dépôt des offres technique, prestations et financière.